**EPREUVE OFFICIELLE float tube**

**FFPSCarnassier**

**ILE DE LOISIRS DES BOUCLES DE SEINE 78**

**Bases réglementaires**

*Compétition de pêches aux leurres, en float tube, en 2 épreuves de 7 heures.*

*Chaque épreuve comptant pour une date.*

**Epreuve du samedi 12 octobre 2019.**

**RECEPTION :**

La réception des compétiteurs se fera à 7h 00 au restaurant de l’ile de loisirs.

La mise à l’eau des embarcations aura lieu à partir de 7 h 30.

**BRIEFING : 09H00.**

**DEROULEMENT :**

Départ des équipages donné entre le ponton de grutage et celui des départs pédalos.

**Départ décalé**.

L’épreuve se déroulera de 9 h 30 à 17 h 00, sur un secteur d’une superficie de 120 hectares,

Tout le plan d’eau hormis la descente du club associatif de voile et la zone de baignade

Les compétiteurs devront rejoindre la zone de retour face au restaurant avant

17h00 + décalage du départ.

**Epreuve du dimanche 13 octobre 2019.**

**RECEPTION** :

La réception des compétiteurs se fera à 6h30 au restaurant de l’ile de loisirs.

La mise à l’eau des embarcations aura lieu à partir de 7 h 00.

**BRIEFING : 07H30.**

**DEROULEMENT :**

Départ des équipages donné sur la même zone que la veille.

**Départ décalé inversé par rapport a la veille**

L’épreuve se déroulera de 08h00 à 15h00, sur un secteur de 120 hectares, Tout le plan d’eau hormis la descente du club associatif de voile et la zone de baignade

Les compétiteurs devront rejoindre la zone de retour face au restaurant

avant 15h00 + décalage du départ.

**POISSONS HOMOLOGUES POUR LES 2 EPREUVES :**

Perche : Perca fluviatilis d’au moins 20 cm.

Sandre : Stiszostédion lucioperca d’au moins 40 cm.

Brochet : Esox lucius d’au moins 50 cm.

Silure : Silurus Glanis d'au moins 80 cm

(quota 3 unités, comptant pour le classement général coef 0,5)

**QUOTA de 6 poissons**

Ils seront présentés au bateau de contrôle ou aux postes fixes,

Durant le temps de pêche pour y être mesurés.

Seront retenus les poissons les plus longs de chaque espèce.

Le classement final s’effectuera au total des millimètres cumulés.

PECHE INTERDITE POUR TOUS LES COMPETITEURS 6 JOURS AVANT L’OPEN

À PARTIR DU samedi 5 Octobre 2019 **INCLUS**.

LA VIOLATION DE CETTE MESURE AINSI QUE DES CONDITIONS DE NAVIGATION SUR LES SITES ENTRAINERA LA DISQUALIFICATION DES CONTREVENANTS

(SANS LE REMBOURSSEMENT DES FRAIS D’INSCRIPTION)

RECOMMANDATIONS :

Il vous faut consulter le règlement de la compétition (à votre disposition sur place).

Nous vous recommandons la plus grande courtoisie envers les organisateurs, le jury ainsi qu’envers les gardes pouvant contrôler si vous êtes en règle avec la police de la pêche et de la navigation.

LE PORT DU GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE

AUCUNE RETRACTATION D’ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTEE PASSE LE

12 octobre 2019.

APRES CETTE DATE,

LES SOMMES VERSEES A L’ORGANISATION RESTERONT ACQUISES A ile de loisirs des boucles de seine.

Renseignements :

SAINTIER REGIS – 06.09.80.43.08 – activites@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr